

Redon garde la Protection judiciaire de la jeunesse

mercredi 03 février 2010



Nathalie Vannson, secrétaire du service, et Lydie Pierret, directrice du Centre d'action éducative de la PJJ.

Depuis quelques jours, des élus dénoncent la fermeture du centre s'occupant de jeunes délinquants. La Protection judiciaire de la jeunesse dément catégoriquement et assure qu'il restera à Redon.

La polémique

Encore un service public qui disparaît à Redon ? Dans sa lettre adressée au procureur général de la cour d'appel de Rennes, Jean-René Marsac lançait, vendredi dernier, un pavé dans la mare. Le député se disait « **choqué par la décision** » de fermer le centre d'action éducative de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de Redon, « **remettant en cause plusieurs décennies de travail des éducateurs pour prévenir la délinquance** ».

Lundi, le maire emboîtait le pas au député. Et envoyait une lettre, cette fois-ci au garde des Sceaux, Michèle Alliot-Marie. Vincent Bourguet parle « **de perte navrante** », qui « **alimenterait le sentiment d'abandon du territoire par les services de l'État** ».

Des salariés inquiets « pour eux et les jeunes »

Au centre d'action éducative, lundi, certains membres du personnel s'avouaient « **inquiets** », selon Sandrine Debray, assistante sociale, et responsable CGT à la PJJ. Les raisons invoquées pour cette fermeture ? « **Le chiffre de l'activité du centre** », avance la syndicaliste.

Au bâtiment de la PJJ, rue du Val, 11 personnes travaillent à l'accompagnement d'adolescents délinquants. Au total, 90 jeunes ont été suivis l'année dernière. Et c'est là que le bât blesse. Dans le cadre de la refonte de la fonction publique, il en faudrait une centaine pour justifier le maintien du centre d'accueil à Redon.

« Le centre restera à Redon ! »

Pourtant, hier, à la PJJ, on disait tomber des nues après avoir lu les courriers des élus. « **Il n'est pas question de fermer le centre de Redon** », assure Danièle Mouazan, directrice territoriale pour l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-d'Armor.

La PJJ « **va mener une étude basée sur une échelle différente** », explique-t-elle. Les secteurs du département vont être modifiés. Trois services basés à Rennes seront transférés à Redon, et une vingtaine de jeunes ainsi « **recupérés** ».

Danièle Mouazan pense pour l'instant à inclure Chartres-de-Bretagne dans ce nouveau périmètre. Rosemonde Doignies, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, devrait valider les conclusions de l'étude fin février. Mais, c'est sûr, « **le principe du maintien du centre est acté** », promet Danièle Mouazan, qui balaie du revers de la main les rumeurs.

« **De nombreux arguments plaident en faveur de Redon, explique-t-elle. Un ancrage territorial sur trois départements, et des professionnels très engagés** ». La polémique est donc close.

Notions de rendement

Vraiment ? Pour certains, cette rumeur de fermeture est un cas d'école qui dépasse le simple cadre redonnais. Sandrine Debray redoute que « **les centres d'action éducative ne se consacrent qu'aux missions de probation, et oublient leur vocation à aider les jeunes** ».

Pour l'assistante sociale et syndicaliste, toute cette histoire illustre en définitive « **les excès de réformes uniquement appuyées sur des chiffres et des notions de rendement** ».

Jérôme HERVÉ.